



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-038

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2020

# Sommaire

## **Direction départementale de la cohésion sociale de Paris**

75-2020-02-03-005 - Arrêté portant modification de l'arrêté n° 75-2019-08-01-008 de subdélégation de signature de Monsieur Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, en matière financière (3 pages) Page 3

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2020-02-03-002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux cadres A - AFIPA - DRFIP 75 (3 pages) Page 7

75-2020-02-03-003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contrôle budgétaire régional (3 pages) Page 11

75-2020-02-03-004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contrôle économique et financier de l'Etat (2 pages) Page 15

75-2020-02-03-001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Février 2020 (5 pages) Page 18

## **Préfecture de Police**

75-2020-01-31-006 - Arrêté n°2020-00117 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la police générale. (9 pages) Page 24

75-2020-01-31-007 - Arrêté n°2020-00119 accordant délégation de la signature préfectorale au directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77), pour les sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale placés sous son autorité. (2 pages) Page 34

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2020-02-03-005

Arrêté portant modification de l'arrêté n°  
75-2019-08-01-008 de subdélégation de signature de  
Monsieur Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la  
cohésion sociale de Paris, en matière financière



## PRÉFET DE PARIS

### Arrêté n°

### **Portant modification de l'arrêté n° 75-2019-08-01-008 de subdélégation de signature de Monsieur Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, en matière financière**

Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code du service national, notamment ses articles L.120-1, R. 121-33 et suivants ;

**Vu** le code du sport ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 modifiée pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

**Vu** le décret n° 97-34 du 14 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

**Vu** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile -de-France, préfet de Paris ;

**Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de Madame Magali CHARBONNEAU, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2017 portant nomination de Monsieur Frank PLOUVIEZ, directeur du travail hors classe, dans l'emploi de directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-11-016 du 11 juillet 2017 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 75-2018-04-25-011 et IDF-2018-04-25-007 du 25 avril 2018 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 75-2020-01-29-005 du 29 janvier 2020, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées au budget de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 75-2019-07-29-006 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 75-2019-07-29-005 du 29 juillet 2019, portant délégation de signature au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147) ;

**Vu** l'arrêté n° 75-2019-08-01-008 modifié portant délégation de signature de Monsieur Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, en matière financière ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'article 2 de l'arrêté n° 75-2019-08-01-008 est modifié comme suit :

- Madame Marieke CHOISEZ, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale, pour les programmes 219 (investissement) et 354 et pour toutes fonctions et pour toutes opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat CHORUS.
- Monsieur Florian CARIS, contractuel, secrétaire général adjoint, pour les programmes 219 (investissement) et 354 et toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS ;
- Madame Alice DARGOS, attachée d'administration de l'Etat, responsable cellule finances, pour les programmes 219 (investissement) et 354 et toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS ;
- Madame Nelly BOUGARD, adjointe administrative principale 2ème classe affectée au secrétariat général, pour les programmes 219 (investissement) et 354 et toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS
- Madame Line CATALAN, attachée d'administration de l'Etat, chargée de mission affectée au pôle engagement, citoyenneté et vie associative, pour toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS.
- Madame Zohra LAUNAY, adjointe administrative principale 2ème classe, gestionnaire instructeur affectée au pôle engagement, citoyenneté et vie associative, pour toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 03/02/2020

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental de la cohésion sociale  
de Paris

**SIGNE**

Frank PLOUVIEZ

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-02-03-002

Arrêté portant délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal aux cadres A - AFIPA -  
DRFIP 75



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS

94 RUE REAUMUR

75104 PARIS CEDEX 02

PARIS, LE 3 FÉVRIER 2020

### **ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**L'administrateur général des finances publiques ,  
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000 €;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€ ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires :



**Article 2.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administrateur général des finances publiques ,  
Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

Signé

Pierre-Louis MARIEL

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Camille ALBERTI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Karima ALOUI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Françoise BOST	Administratrice des finances publiques adjointe
M Jean-Bernard BUFORT	Administrateur des finances publiques adjoint
M Laurent CASTETS	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Carole CHEZE	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Carole CHOLLET	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Bénédicte GUILLOT	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Catherine TREVISAN SALLES	Inspectrice Principale des finances publiques
Mme Claire MONTBARBON	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Marie-Catherine PUCCINELLI	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Bernard BOULARAND	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Pierre CAMELO-CASSAN	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Didier CORNILLET	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Philippe PETER	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Joël SIMON	Administrateur des finances publiques adjoint

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-02-03-003

Arrêté portant délégation de signature en matière de  
contrôle budgétaire régional

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS

PARIS, LE 3 FÉVRIER 2020

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
d'Ile-de-France et de Paris

CONTRÔLE BUDGETAIRE REGIONAL  
Téléphone : 01-55-80-62-69  
Télécopie : 01-55-80-62-23

**DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE CONTROLE BUDGETAIRE REGIONAL**

**DELEGATIONS GENERALES**

Pouvoirs :

En application du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment article 88 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat, délégation de signature est donnée pour les actes relatifs à l'exercice de cette compétence à l'exception des refus de visa.

Nom, Prénom, Grade, Fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
M. Marc KRECKELBERGH Contrôleur Général Economique et Financier Contrôleur Budgétaire Régional	Sans limitation.
Madame Chantal BONNEFOY Inspecteur Divisionnaire Chargée de mission	Mêmes pouvoirs que Monsieur le Contrôleur général économique et financier, en cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
M. Philippe GUERARD Inspecteur Divisionnaire Chargé de mission	Mêmes pouvoirs que Monsieur le Contrôleur général économique et financier, en cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.

Nom, Prénom, Grade, Fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
Madame Geneviève PERTILE Inspectrice Chargée de Mission	Mêmes pouvoirs que Monsieur le Contrôleur général économique et financier, en cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Monsieur Frédéric AGNES Inspecteur Chargée de Mission	Mêmes pouvoirs que Monsieur le Contrôleur général économique et financier, en cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Mme Pascale CHAUDEMANCHE Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
M. Jean-Luc DAQUÉ Contrôleur au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
Mme Emmanuelle WELKER Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
Mme Sylvie LAURENT Contrôleur au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
M. Julian TRINQUART Agent Administratif au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.

Nom, Prénom, Grade, Fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
M. Eric GAUDIEUX Contrôleur au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
Mme Mina EL ACHAK Agent Administratif Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
M. Jean-Christophe LEGRAND Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
Mme Lucette DURAND-GNOUGNOU Contrôleur au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.

Signé

Pierre Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-02-03-004

Arrêté portant délégation de signature en matière de  
contrôle économique et financier de l'Etat

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS

PARIS, LE 3 FÉVRIER 2020

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
d'Ile-de-France et de Paris

CONTRÔLE BUDGETAIRE REGIONAL  
Téléphone : 01-55-80-62-69  
Télécopie : 01-55-80-62-23

**DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE CONTROLE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ETAT**

**DELEGATIONS GENERALES**

Pouvoirs :

Délégation de signature est donnée pour les actes relatifs à l'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur les groupements d'intérêt public - (Décret n°2012-91 du 26 janvier 2012) ainsi que le contrôle budgétaire des opérateurs de la région Ile-de-France (articles 88 du GBCP).

Nom, Prénom, Grade, Fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
Monsieur KRECKELBERGH Contrôleur Général Économique et Financier Contrôleur Budgétaire Régional	Sans limitation.
Madame Chantal BONNEFOY Inspecteur Divisionnaire Chargée de mission	Mêmes pouvoirs que Monsieur le Contrôleur général économique et financier, en cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
M. Philippe GUERARD Inspecteur Divisionnaire Chargé de mission	Mêmes pouvoirs que Monsieur le Contrôleur général économique et financier, en cas d'empêchement de M. KRECKELBERGH, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.



Nom, Prénom,	Faculté d'utilisation des pouvoirs
Monsieur Frédéric AGNES Inspecteur Chargé de mission	Mêmes pouvoirs que Monsieur le Contrôleur général économique et financier, en cas d'empêchement de Monsieur KRECKELBERGH, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Madame Geneviève PERTILE Inspectrice au Contrôle Budgétaire Régional	Mêmes pouvoirs que Monsieur le Contrôleur général économique et financier, en cas d'empêchement de Monsieur KRECKELBERGH, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Madame Emmanuelle WELKER Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	Mêmes pouvoirs que Monsieur le Contrôleur général économique et financier, en cas d'empêchement de Monsieur KRECKELBERGH, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Mme Pascale CHAUDEMANCHE Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	Mêmes pouvoirs que Monsieur le Contrôleur général économique et financier, en cas d'empêchement de Monsieur KRECKELBERGH, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-02-03-001

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de contentieux et de  
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe  
II au code général des impôts - Février 2020

**Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

**Paris, le 3 février 2020**

Nom - Prénom	Responsables des services
	<b>Services des Impôts des Entreprises :</b>
MERON Laurence	Paris 1er
SAMUEL Marie-Françoise	Paris 2
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème
VANSUYT Marie	Paris 4ème
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème
ARRIGHI Dominique	Paris 6ème
VERGUIN Pierre	Paris 7ème
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées
<b>ARCHER Katia, p.i</b>	Paris 8ème Europe Haussmann
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule
DESCAMPS Jean-Michel	Paris 9ème Est
FIZET Patrick	Paris 9ème Ouest
<b>CASTELLI Annie</b>	<b>Paris 10ème</b>
<b>CAUVET Fatima</b>	<b>Paris 11ème Nord</b>
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin
<b>GUISELIN Dominique</b>	<b>Paris 12ème</b>
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème
CASTELLI Emmanuel	Paris 14ème
TOUCHAIS Michel	Paris 15ème Est
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel
HUBERTY Alain	Paris 16ème Sud
SERVOZ Daniel	Paris 16ème Chaillot
BOURMIER Philippe	Paris 16ème Porte-Dauphine
LIEGEOIS Mireille	Paris 17ème Batignolles
CHAIX Michel	Paris 17ème Les Ternes
CUISSET Carole	Paris 17ème Monceau Epinettes
CASTET Jean-Pierre	Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
LEMAIRE Pascal	Paris 18ème Grandes-Carrières

CLAIR André  
HADDOUCHE Jean-François

---

GUIGUES Fabienne  
CARUBIA Michèle  
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse  
DANTON Brigitte  
COLOMBE Didier  
TCHAM Samia  
ANICET Daniel, p.i  
ROCHE Alain  
TRUTTMANN Marianne, p.i  
PIN Odile  
GEOFFRAY Sylvie  
DUPLAIX Annick  
GREGOIRE Thierry  
BROCHET Françoise  
CHABAS Laurent  
GABELOTEAU Hervé  
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose  
GUIGUES Roland  
VIDAL-PIQ Bruno  
MEURVILLE Anne  
DURET Jean-Jacques  
GROSS Jean-Yves  
FOUCHER Sylvie  
SERRA-SEGUI Lisa  
CHAUSSY Claire  
PALIX Gérard  
LACROIX Pascal  
AUDIBERT Laurence  
GUICHARNAUD Françoise

---

AROLD Didier  
AULARD Denis  
AROLD Didier, p.i.  
LABIE Anne-Marie

Paris 19ème  
Paris 20ème

---

### Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème  
Paris 3ème - 4ème  
Paris 5ème  
Paris 6ème  
Paris 7ème  
Paris 8ème  
Paris 9ème  
Paris 10ème  
Paris 11ème Oberkampf  
Paris 11ème Ledru-Rollin  
Paris 12ème Daumesnil  
Paris 12ème Picpus  
Paris 13ème La Gare  
Paris 13ème Maison-Blanche  
Paris 14ème  
Paris 15ème Saint-Lambert  
Paris 15ème **OUEST**  
Paris 15ème Necker  
Paris 16ème Porte-Dauphine  
Paris 16ème Auteuil  
Paris 16ème La Muette  
Paris 17ème Saint Petersburg  
Paris 17ème Reims  
Paris 18ème Boucry  
Paris 18ème Grandes Carrières  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise

---

### Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau  
Paris 2ème bureau  
Paris 3ème bureau  
Paris 4ème bureau

AULARD Denis, p.i  
AULARD Denis, p.i  
FISCHER Eve-Laurence, p.i  
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i  
AROLD Didier, p.i.  
AROLD Didier, p.i.  
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i  
FISCHER Eve-Laurence

Paris 5ème bureau  
Paris 6ème bureau  
Paris 7ème bureau  
Paris 8ème bureau  
Paris 9ème bureau  
Paris 10ème bureau  
Paris 11ème bureau  
Paris 12ème bureau

### Services Départementaux d'Enregistrement

BOUTHIER Pascal  
DUFRESNE Jean Christophe  
**BOUTHIER Pascal, p.i**

Saint Lazare  
Saint Hyacinthe  
Saint Sulpice

### Brigades de vérification:

MURA William  
MERCIER FELICES Martine  
REYNAUD Isabelle  
DUPERRIER Françoise, p.i  
MANDIN Maël  
CONTOUT Carole  
DUPERRIER Françoise  
BOUTANT Bruno  
COUDERC Sandra  
BUFORT Édith  
HERNANDO Marie-Claude  
GREEF Pascale  
SIMONOT Claire  
GUINARD Matthieu  
FRANZOI Daniel  
CRIMIER Agnès  
LEFORT-LEVEQUE Nathalie  
MARILLER Serge  
MARTICHON Brigitte  
PERRIN Françoise  
LATUS César  
LAMBERT Didier  
VUGHT Christian  
BOST Michelle

1ère brigade de vérification Paris Centre  
4ème brigade de vérification Paris Centre  
6ème brigade de vérification Paris Centre  
7ème brigade de vérification Paris Centre  
9ème brigade de vérification Paris Centre  
11ème brigade de vérification Paris Centre  
14ème brigade de vérification Paris Centre  
15ème brigade de vérification Paris Centre  
2ème brigade de vérification Paris Est  
3ème brigade de vérification Paris Est  
4ème brigade de vérification Paris Est  
5ème brigade de vérification Paris Est  
7ème brigade de vérification Paris Est  
1ère brigade de vérification Paris Nord  
2ème brigade de vérification Paris Nord  
5ème brigade de vérification Paris Nord  
6ème brigade de vérification Paris Nord  
7ème brigade de vérification Paris Nord  
8ème brigade de vérification Paris Nord  
9ème brigade de vérification Paris Nord  
10ème brigade de vérification Paris Nord  
1ère brigade de vérification Paris Ouest  
5ème brigade de vérification Paris Ouest  
6ème brigade de vérification Paris Ouest

MESTRUDE Claire  
KUBIAK Sylvain  
  
CHARTRAIN Daniel  
BODIN Marc  
GAMRACY Nicole  
CHIRON Carine  
DE MONTELLA Alain

FERRON Gaëlle  
FRANCOIS Nathalie  
BERTHIER Lucile  
FAVRE Bernard  
ROSSI Frédérique  
TARIDEC Gilles  
FAVRE Annie  
BUFFIERE Christine

---

MORGAND Jean-Michel  
SALLES Agnès  
MARTINI Isabelle  
BOISSON Sophie,  
BERGER Carmen  
BERGER Carmen, p.i  
LOUBIERE Annick  
TESTEVIDE Eliane  
LAGRENÉ Denis  
DUBOIS Frédéric  
POREYE Thérèse Marie  
DELVERT-IGLESIAS Pascal  
BONNET Dominique  
LANGE Christian  
HOURY Isabelle  
ROUVROY Pascale  
RAY Laure  
DEPROST Sylvain

8ème brigade de vérification Paris Ouest  
9ème brigade de vérification Paris Ouest  
10ème brigade de vérification Paris Ouest  
12ème brigade de vérification Paris Ouest  
2ème brigade de vérification Paris Sud  
5ème brigade de vérification Paris Sud  
6ème brigade de vérification Paris Sud  
7ème brigade de vérification Paris Sud

### **Brigades Patrimoniales**

Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1  
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2  
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 1  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5

---

### **Pôles Contrôle Expertise**

Pôle contrôle expertise Paris 1er  
Pôle contrôle expertise Paris 2ème  
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème  
Pôle contrôle expertise Paris 5ème/13ème  
Pôle contrôle expertise Paris 6ème  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche  
Pôle contrôle expertise Paris 9ème  
Pôle contrôle expertise Paris 10ème  
Pôle contrôle expertise Paris 11ème  
Pôle contrôle expertise Paris 12ème  
Pôle contrôle expertise Paris 14ème  
Pôle contrôle expertise Paris 15ème  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Porte Dauphine  
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles

SANANIKONE Ratsamy

FAIJEAN Philippe

JEAN FRED

VOCHELET Alain

VAPPEREAU Brigitte

DUCHENE Marc

DEFORGE Christophe

DEVALS Philippe

BESNARD MANGIN Caroline

ANNEQUIN Nicole

LE COANT Jean-Yves

TRESARRIEU Elizabeth

TRESARRIEU Elizabeth, p.i

GRAVIERE Martine

LEFEVRE Florence

SBRISSE Nathalie

JALADY Isabelle

PERILLIER Bernard

DUNAS Eric

ROMBAUT Fabienne

PEDEUTOUR Nicole

KAMINSKE Martial

Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes

Pôle contrôle expertise Paris 18ème

Pôle contrôle expertise Paris 19ème

Pôle contrôle expertise Paris 20ème

### **Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière**

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème

### **Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)**

#### **Pôles de Recouvrement Spécialisé**

PRS - Parisien 1

PRS - Parisien 2

PRS DNVSF

#### **Centres des Impôts Fonciers**

CDIF 1

CDIF 2

SIGNÉ

Fabienne DEGORCE

Administrateur des Finances publiques

Préfecture de Police

75-2020-01-31-006

Arrêté n°2020-00117 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la police générale.





CABINET DU PREFET

**arrêté n°2020-00117**

accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein de la direction de la police générale

**Le préfet de police,**

Vu le code civil, notamment ses articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code du sport ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Égalité Fraternité*

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-00103 du 27 janvier 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police générale ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 27 octobre 2017 par lequel M. Julien MARION, administrateur civil hors classe, chef de service, adjoint au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, chargé de la direction des sapeurs-pompiers, est nommé directeur de la police générale à la préfecture de police ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2019, par lequel M. Jean-François de MANHEULLE, administrateur civil hors classe, est nommé sous-directeur de l'administration des étrangers à la direction de la police générale de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2019 par lequel M. Etienne GUILLET, sous-préfet hors classe, est nommé sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques à la direction de la police générale de la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet du préfet de police,

### **arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Julien MARION, administrateur civil hors classe, directeur de la police générale, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 27 janvier 2020 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, M. Jean-François de MANHEULLE, administrateur civil hors classe, sous-directeur de l'administration des étrangers, M. Etienne GUILLET, sous-préfet hors classe, sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques, et M. Anthmane ABOUBACAR, administrateur civil, directeur du cabinet, reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, M. Jean-François de MANHEULLE reçoit délégation pour signer les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité, dans la limite de ses attributions.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthmane ABOUBACAR, reçoivent délégation de signature pour signer tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Sylvain MARY, attaché d'administration hors classe de l'État, chef du département des ressources et de la modernisation ;
- M. Paul LE ROUX DE BRETAGNE, attaché d'administration de l'Etat, chef de la section des affaires générales ;
- Mme Elise DIANA, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de la section des affaires générales.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MARY, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Béatrice MOURIEZ, attachée d'administration hors classe de l'État, cheffe du bureau des relations et des ressources humaines ;
- M. Damien ROUX, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des affaires financières, immobilières et logistiques ;
- M. Philippe DELAGARDE, ingénieur hors classe des systèmes d'information et de communication, chef du bureau des systèmes d'information et de communication.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice MOURIEZ, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Fabien DUPUIS, attaché d'administration de l'État, directement placé sous son autorité.

### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DELAGARDE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Jacqueline ARNOULT, technicienne des systèmes d'information et de communication, directement placée sous son autorité.

### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne GUILLET, reçoivent délégation pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Christian HAUSMANN, attaché principal d'administration de l'État, chef du 1<sup>er</sup> bureau ;
- Mme Isabelle AYRAULT, attachée hors classe, cheffe du 2<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Anne-Catherine SUCHET, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du 3<sup>ème</sup> bureau, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément relatives au contrôle technique des véhicules et des décisions de suspension ou de retrait d'habilitation permettant à certains professionnels d'accéder au système d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- Mme Béatrice CARRIERE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 4<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Isabelle THOMAS, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 5<sup>ème</sup> bureau, à l'exception des décisions de retrait d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur, des centres de sensibilisation à la sécurité routière et des centres de tests chargés de faire passer les examens psychotechniques.

### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, de Mme Isabelle AYRAULT, de Mme Anne-Catherine SUCHET, de Mme Béatrice CARRIERE et de Mme Isabelle THOMAS, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Elisa DI CICCIO, attachée principale d'administration de l'Etat et M. Franck BECU, attaché d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Christian HAUSMANN ;
- M. Pierre VILLA, attaché principal d'administration de l'État, directement placé sous l'autorité de Mme Isabelle AYRAULT ;
- Mme Claire ROMAND-MONNIER, attachée principale d'administration de l'État, et M. Karim HADROUG, attaché d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de Mme Anne-Catherine SUCHET ;
- Mme Sidonie DERBY, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placée auprès de l'autorité de Mme Béatrice CARRIERE ;
- M. David GISBERT, attaché principal d'administration de l'État, directement placé sous l'autorité de Mme Isabelle THOMAS.

### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, de Mme Elisa DI CICCIO et de M. Franck BECU, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, pour :

- signer les décisions de classement sans suite, d'irrecevabilité, d'ajournement et de rejet opposées aux demandes de naturalisation et de réintégration ; les propositions favorables de naturalisation et de réintégration ainsi que les avis favorables, réservés ou défavorables à l'enregistrement des déclarations souscrites en application des articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 du code civil, les courriers de retour des dossiers de demandes à la naturalisation, à la réintégration et à l'acquisition de la nationalité française par déclaration, lorsque le dossier s'avère

incomplet au regard des pièces énumérées aux articles 14-1,17-1, 17-3 et 37-1 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié :

- par Mme Caroline MICHEL, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de section de l'instruction, Mme Pascaline CARDONA, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de section de l'instruction, et par Mme Catherine KATZENSTEIN, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la section des dossiers particuliers et de la correspondance ;
- signer les courriers de retour des dossiers de demandes à la naturalisation, à la réintégration et à l'acquisition de la nationalité française par déclaration, lorsque le dossier s'avère incomplet au regard des pièces énumérées aux articles 14-1,17-1, 17-3 et 37-1 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié :
  - par M. Jean-Gabriel PERTHUIS, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la cheffe de la section de l'instruction, Mme Ingrid BRIGITTE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section de l'instruction, Mme Taous ALLOUACHE, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe de la section chargée des dossiers particuliers et de la correspondance ;
  - par Mme Nora BELBACHIR, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section accueil, Mme Marie-France LAUCOURT, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe, adjointe à la cheffe de la section accueil ;
  - par Mme Véronique SAGOT, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire de l'attribution des dossiers et de l'interface avec les services d'enquête.

#### **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle AYRAULT et de M. Pierre VILLA, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Josépha DAUTREY, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien et Mme Aurélie DOUIN, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien.

#### **Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Béatrice CARRIERE et de Sidonie DERBY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Michèle LONGUET, attachée d'administration de l'État, chargée de mission domiciliations et revendeurs mobiliers ;
- Mme Aude VANDIER, attachée d'administration de l'État, cheffe de la section armes, explosifs, sûreté et interdits de stade ;
- Mme Sandrine BOULAND, attachée d'administration de l'État, cheffe de pôle vidéoprotection, sécurité privée et associations.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Michèle LONGUET, Aude VANDIER et Sandrine BOULAND, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Laure DE SCHRYNMAKERS DE DORMAEL, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section armes, pour signer tous actes et décisions ;
- Mme Marielle CONTE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section des associations, pour signer les récépissés et les duplicatas de déclaration et de modification d'association.

### **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THOMAS et de M. David GISBERT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Maxime LOUBAUD, chef du pôle des relations avec le public, des affaires juridiques et de la coordination.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THOMAS, de M. David GISBERT et de M. Maxime LOUBAUD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas TRISTANI, attaché d'administration de l'Etat, chef du centre d'expertise et de ressources titres permis de conduire parisien, ou en son absence ou empêchement, Mme Anne-Claire DUPUIS, attachée d'administration de l'État, ou en leur absence ou empêchement, Mme Maria DA SILVA, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, ses adjointes ;
- Mme Olivia NEMETH, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle des professionnels de la conduite, des sanctions et du contrôle médical, ou en son absence ou empêchement, Mme Emilie JOLY, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du pôle des professionnels de la conduite, des sanctions et du contrôle médical ;
- Mme Christelle CAROUGE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section des auto-écoles, pour signer :
  - les attestations de dépôt de dossiers et les courriers de recueil de pièces manquantes relatifs aux demandes d'agrément pour les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ;
  - les courriers de recueil de pièces manquantes relatifs aux demandes d'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur d'une catégorie donnée et la sécurité routière, et aux demandes d'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, ainsi que les bordereaux de transmission des cartes délivrées à l'appui de ces autorisations ;
  - les courriers de recueil de pièces manquantes relatifs aux demandes d'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite des ambulances, des véhicules affectés au ramassage scolaire ou des véhicules affectés au transport public de personnes ;
  - les attestations d'obtention du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) ;
- Mme Sylvie PRINCE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section sanctions et contrôle médical, pour signer les décisions portant reconstitution de points au profit des conducteurs qui ont suivi un stage de sensibilisation à la sécurité routière, les récépissés de restitution des permis

invalidés pour solde nul, les relevés d'information des dossiers de conducteurs ainsi que les convocations en commission médicale primaire, en commission médicale d'appel et en examen médical auprès d'un médecin agréé exerçant hors commission médicale ;

- Mme Dorlys MOUROUVIN, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, ou en son absence ou empêchement Mme Mathilde BOIVIN, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du Centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, ou en leur absence ou empêchement, Mme Françoise BRUNEL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, référent fraude du Centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, pour signer :
  - Les demandes d'authenticité des titres étrangers à échanger, adressées, via la valise diplomatique, aux autorités étrangères qui les ont délivrés ;
  - Les convocations à un examen médical pour les titulaires de permis de conduire étrangers dont la validité a expiré ou présentant des catégories lourdes, les courriers de demandes de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des demandes d'échange de permis de conduire étranger ;
  - Les refus d'échange de permis de conduire étranger liées à l'application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen qui impose à tout titulaire d'un permis national d'en demander l'échange contre un titre français dans un délai d'un an qui suit l'acquisition de sa résidence normale en France ;
  - Les refus d'échange de permis de conduire étranger liées à l'application de l'article 5.I.A. de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen qui précise que "pour être échangé contre un permis français, tout permis de conduire national doit avoir été délivré au nom de l'État dans le ressort duquel le conducteur avait alors sa résidence normale, sous réserve qu'il existe un accord de réciprocité entre la France et cet État conformément à l'article R. 222-1 du Code de la route" ;
- Mme Domitille BERTEMONT, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du pôle des relations avec le public, des affaires juridiques et de la coordination, pour signer :
  - Les bordereaux autorisant la destruction des permis de conduire français découverts, détenus par des personnes décédées ou échangés à l'étranger ;
  - Les courriers de transmission relatifs aux échanges de permis de conduire français à l'étranger ;
  - Les réponses aux demandes de relevé d'information restreint, des conducteurs établis à l'étranger ;
  - Les courriers en réponse relatifs à l'instruction des réexamens de demandes faisant suite à un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux ayant trait aux permis de conduire, ou à une saisine, en la matière, du Défenseur des droits.

## Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François de MANHEULLE, M. Emmanuel YBORRA, administrateur civil hors classe, adjoint au sous-directeur de l'administration des étrangers, reçoit délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de ses attributions.

## Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François de MANHEULLE et de M. Emmanuel YBORRA, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Juliette DIEU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 6<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Aurélie DECHARNE, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du 7<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Michèle HAMMAD, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 8<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Catherine KERGONOU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 9<sup>ème</sup> bureau ;
- M. François LEMATRE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 10<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Ophélie RAGUENEAU-GRENEAU, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du 11<sup>ème</sup> bureau ;
- M. Djilali GUERZA, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 12<sup>ème</sup> bureau.

## Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette DIEU, de Mme Aurélie DECHARNE, de Mme Michèle HAMMAD, de Mme Catherine KERGONOU, de M. François LEMATRE, de Mme Ophélie RAGUENEAU-GRENEAU et de M. Djilali GUERZA, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Kim MYARA, attachée principale d'administration de l'Etat et M. Philippe MARTIN et Mme Marie MULLER, attachés d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de Mme Juliette DIEU ;
- M. Alexandre METEREAUD, attaché principal d'administration de l'Etat et Mme Elodie BERARD, attachée d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de Mme Aurélie DECHARNE ;
- MM. Alexandre SACCONI, Stéphane HERING, Joseph JEAN, Simon PETIN, Rémy HOUTART et Mmes Isabelle SCHULTZE, Maëlle MELISSON, Karine PRAT et Laurence RAGOIN, attachés d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de Mme Michèle HAMMAD ;
- Mme Manon GENESTY, attachée principale d'administration de l'Etat et Mme Maureen AKOUN, attachée d'administration de l'Etat directement placées sous l'autorité de Mme Catherine KERGONOU ;



- M. Philippe ARRONDEAU et Mme Zohra BNOURRIF, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. François LEMATRE ;
- Mme Anne Marie CAPO CHICHI et M. Jean-Pierre LOUIS-PHILIPPE, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de Mme Ophélie RAGUENEAU-GRENEAU ;
- Mmes Zineb EL HAMDI ALAOUI et Frédérique SPERANZA, attachées principales d'administration de l'État et M. Adrien LHEUREUX, attaché d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Djilali GUERZA.

#### **Article 17**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ophélie RAGUENEAU-GRENEAU, de Mme Anne-Marie CAPO CHICHI et de M. Jean-Pierre LOUIS-PHILIPPE, la délégation qui leur est consentie est exercée par Mme Isabelle GOMEZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et par M. Yannick ALLAIN, secrétaire administratif de classe supérieure, dans la limite de leurs attributions respectives.

#### **Article 18**

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le directeur de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 31 janvier 2020

Didier LALLEMENT

# Préfecture de Police

75-2020-01-31-007

Arrêté n°2020-00119 accordant délégation de la signature préfectorale au directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77), pour les sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale placés sous son autorité.



## CABINET DU PREFET

### **arrêté n°2020-00119**

accordant délégation de la signature préfectorale au directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77), pour les sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale placés sous son autorité

### **Le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2003-734 du 1<sup>er</sup> août 2003 modifié portant création et organisation des services déconcentrés de la direction centrale de la police aux frontières ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2012-328 du 6 mars 2012 modifié relatif à l'organisation territoriale de la direction centrale de la police aux frontières ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 modifié, portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale, notamment son article 3 ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2019 par lequel M. François MERCIER, commissaire de police, adjoint au conseiller, chef du pôle social - ressources humaines – DGPN – à Paris (75), est nommé directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77) à compter du 13 janvier 2020 ;

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Égalité Fraternité*

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

## **arrête**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François MERCIER, commissaire de police, directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77), à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale placés sous son autorité.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François MERCIER, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est exercée par Mme Catherine DEBERDT épouse COULON, commandant divisionnaire, adjointe au directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77).

### **Article 3**

Les décisions individuelles pour lesquelles M. François MERCIER et Mme Catherine DEBERDT épouse COULON ont reçu délégation de signature en application des articles 1 et 2 du présent arrêté sont exclues de la délégation que ces derniers peuvent consentir aux agents placés sous leur autorité.

### **Article 4**

Un compte-rendu annuel des actes pris au titre de cette délégation sera adressé au préfet de police.

### **Article 5**

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police et le directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et de la préfecture de la Seine-et-Marne.

Fait à Paris, le 31 janvier 2020

Didier LALLEMENT